



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## créations d'emploi

Question écrite n° 77354

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur son projet de créer 600 000 emplois d'ici 2020 dans les nouveaux métiers du secteur lié au développement durable (bâtiment, automobile, énergie). Afin d'atteindre cet objectif, un plan de mobilisation des territoires et des filières des métiers de la croissance verte a été mis en place en octobre dernier. Il lui demande où en est actuellement ce projet.

### Texte de la réponse

Le plan national de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte lancé le 13 octobre 2009 s'inscrit dans la dynamique du Grenelle de l'environnement et constitue le programme n° 1 « emploi, formation, insertion » du pacte de solidarité écologique. Il a pour objectif de renforcer les capacités de la France à opérer le tournant de l'économie verte par une bonne adéquation entre les besoins d'emplois et les compétences de la population active, mais aussi de permettre aux personnes actuellement fragilisées sur le marché de l'emploi (personnes en difficulté, salariés des secteurs en restructuration ou reconversion...) d'occuper les emplois de demain dans le cadre de l'économie verte, tout en veillant à ce que ces emplois de l'économie verte soient des emplois de bonne qualité. Le plan national s'appuie sur trois niveaux de mobilisation : l'État, les filières professionnelles ciblées (au nombre de 11 : transports, automobile, énergies renouvelables, eau-assainissement-déchets-air, métiers du bâtiment, agriculture et forêts, systèmes éco-électriques, raffinage-carburants-chimie verte, tourisme, métiers de la mer, biodiversité-services écologiques) et les territoires. Les mesures concrètes du plan de mobilisation ont fait l'objet d'une annonce officielle lors d'une conférence nationale qui s'est tenue le 28 janvier 2010. Elles sont articulées autour des idées forces suivantes : créer un observatoire national des emplois et des métiers liés à l'économie verte ; identifier et promouvoir les métiers de l'économie verte ; intégrer les compétences de l'économie verte dans tous les programmes de formation ; faire de la croissance verte un levier pour l'accès à l'emploi des publics en difficulté ; soutenir la création et le développement d'entreprises de l'économie verte en lien avec les pôles de compétitivité ; associer les efforts de l'État et des régions au travers d'expérimentations territoriales. Toutes ces mesures impliquent un effort sans précédent de l'appareil de formation professionnelle initiale et continue pour faciliter l'adaptation de tous les agents aux nouveaux gestes professionnels et aux technologies du futur. Aujourd'hui, le plan de mobilisation entre dans sa phase de mise en oeuvre opérationnelle. Plusieurs actions sont engagées : approfondissement de l'identification des métiers, diplômes et formations par les 11 comités de domaines constitués fin 2009 ; lancement des travaux de l'observatoire national selon trois axes (délimitation du périmètre de référence des emplois de la croissance verte, impacts macro-économiques et sectoriels de l'économie verte sur l'emploi, évolution socio-démographique des emplois/analyse des pratiques de recrutement/identification des compétences requises et des formations nécessaires) ; étude de faisabilité sur la structuration d'une filière professionnelle « biodiversité et services écologiques » (confiée au GIP ATEN - AFPA) ; expérimentations territoriales avec trois conventions en préparation entre l'État et les régions mobilisées afin de développer des actions de terrain et de mieux prendre en compte les problématiques territoriales ; édition en octobre d'un

premier « guide des métiers de la croissance verte ».

## Données clés

**Auteur** : [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription** : Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 77354

**Rubrique** : Emploi

**Ministère interrogé** : Écologie

**Ministère attributaire** : Écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 avril 2010, page 4613

**Réponse publiée le** : 19 octobre 2010, page 11417